

Conseil quartier Moundran

Compte rendu réunion du 13/01/2015 18 h 30

Lieu : Centre social

Présents : CANILLO Gilbert, DEBORT Gérard, DURAN Francis, GARCIA Léon, GAVINET Jean.

Objet : Validation du bureau, méthode de travail, points particuliers

Mme GOSELIN Conseillère municipale présente des personnes présentes car c'est la première fois que le Conseil de quartier se présente au complet.

Ensuite elle explique la procédure pour l'utilisation du Centre social pour les réunions à venir : clés au bâtiment où les prendre et les remettre, information des dates de réunion, utilisation (arrêt, marche) de l'alarme.

Dans un premier temps il est procédé à la validation du bureau, par l'ensemble des membres présents du Conseil de quartier, à savoir :

Président : DEBORT Gérard

Vice-président : GARCIA Léon

Secrétaire : GAVINET Jean

Ensuite est abordée la méthode de travail. Dans un premier temps, il est proposé de distribuer un document qui le présente le Conseil, son rôle, son fonctionnement, son action. Cette action a pour objet d'informer les citoyens du quartier des outils dont ils disposent pour résoudre certains problèmes de leur vie quotidienne, étant bien entendu que le Conseil de quartier ne se substituera jamais à la Municipalité, c'est simplement une structure mise à la disposition des citoyens pour recenser certains problèmes qui se situent en dehors de la politique municipale.

En attendant une réponse des habitants du quartier, certains points sont abordés :

1. Urbanisme :

Respect des règles d'urbanisme pour les clôtures en particulier dans le lotissement des Jardins de Moundran (conformité hauteur des murs, crépi)

2. Sécurité routière :

- Problème de sécurité concernant le panneau STOP de la rue Serrani, son déplacement a induit une augmentation de la vitesse des véhicules circulant entre l'avenue P. Durand et le rond-point Saint Exupéry (Route de Tarbes)
- Absence de signalisation de la piste cyclable rue de Bragot.
- Problème de stationnements ventouses (voitures, camions) avenue de l'Europe.
- Circulation poids lourds avenue J. Auriol.

3. **Ordures ménagères :**

Les containers collectifs de ramassage des ordures (2 à l'usage des papiers et plastiques, 3 pour les ordures ménagères proprement dit) impasse Laroze font l'objet de deux problèmes :

- Utilisation par des gens extérieurs aux habitations destinataires de ces containers car lors de la collecte, les bacs sont amenés au début de l'impasse vu qu'il n'y a pas de possibilité de retournement du véhicule de ramassage
- Enlèvement partiel, compte tenu que certains usagers de ces containers en font un usage inadapté (objets encombrants dont la destination est plutôt la déchetterie).